



AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée ordinaire tenue le 15 septembre 2021, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-21

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité, ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, au 455 rue MacDonald à Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 29 septembre 2021.

Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 17-21)

Je, soussigné(e), Lise Coupal, secrétaire-trésorier(ère) ^{adjointe} greffier(ère) de la municipalité de Eastman, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 décembre 2021, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 décembre 2021

Signature : Lise Coupal